

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 mai 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Paul Poulin</b>	(représentant Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Lucie Gagnon</b>	(Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Hector Provençal</b>	(Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2016-05-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AVRIL 2016, ET SUIVI.**

- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
  - 08.01 - Émission de certificats de conformité.**
    - 08.01.01 - Municipalité de Saint-Zacharie.**
    - 08.01.02 - Municipalité de Sainte-Justine.**
    - 08.01.03 - Municipalité de Lac-Etchemin.**
    - 08.01.04 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.**
  - 08.02 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).**
  - 08.03 - Demande de certificat d'autorisation du MDDELCC: autorisation pour présenter une demande (Saint-Zacharie).**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
  - 10.01 - Projets locaux.**
  - 10.02 - Projets régionaux.**
    - 10.02.01 - Plan et étude concept Aréna Saint-Prosper: Municipalité de Saint-Prosper.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
  - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
  - 11.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**
  - 11.03 - Ministère de la Sécurité publique (MSP).**
  - 11.04 - Report du dépôt du rôle d'évaluation de quatre municipalités.**
  - 11.05 - MRC d'Antoine-Labelle - Transport collectif.**
  - 11.06 - MRC d'Antoine-Labelle - Abolition des directions territoriales.**
  - 11.07 - MRC des Maskoutains - Programme RénoRégion.**
  - 11.08 - MRC des Maskoutains - Loi sur les ingénieurs.**
  - 11.09 - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS).**
  - 11.10 - L'ADOberge Chaudière-Appalaches.**
  - 11.11 - Priorités et plan d'action - Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).**
  - 11.12 - MRC de La Nouvelle-Beauce - Programme RénoRégion.**
  - 11.13 - MRC de La Nouvelle-Beauce - Transport collectif.**
  - 11.14 - La Beauce embauche.**
  - 11.15 - L'Essentiel des Etchemins.**
  - 11.16 - Plan d'action sur le livre.**
  - 11.17 - Réparation de la remorque du Centre de traitement des boues de fosses septiques.**
  - 11.18 - Comptes bancaires de la MRC des Etchemins.**
  - 11.19 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**
  - 11.20 - Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA).**
  - 11.21 - Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (Table GIRT).**
  - 11.22 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.**
  - 11.23 - Internet et cellulaire sur le territoire de la MRC des Etchemins.**
  - 11.24 - Accueil Grossesse Beauce-Appalaches Inc.**
  - 11.25 - Dossier équité salariale de la MRC des Etchemins.**
  - 11.26 - Municipalité de Saint-Benjamin - OMH.**
  - 11.27 - MRC de Portneuf - Transport collectif.**
- 12 - ADMINISTRATION:**
  - 12.01 - Liste des comptes à payer.**

- 12.02** - État des encaissements et déboursés.
- 13** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
- 13.01** - Gouvernement du Québec.
- 13.02** - Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) - Nomination.
- 13.03** - Commission d'accès à l'information du Québec.
- 13.04** - Panneaux de signalisation pour le partage de la route.
- 13.05** - Tour du Silence 2016.
- 13.06** - Centre local de développement des Etchemins.
- 14** - VARIA.
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-05-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AVRIL 2016, ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S).**

Présentation par Madame Lysiane Talbot, agente de milieu concernant la campagne de sensibilisation « Coupable de préjuger? ».

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 - Émission de certificats de conformité.**

**2016-05-03**

**08.01.01 Municipalité de Saint-Zacharie.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 7 mars 2016, le règlement no 03-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement no 06-2007) afin de procéder à l'agrandissement des secteurs d'affectation commerce et habitation (CH) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 03-2016 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-04**

**08.01.02 Municipalité de Sainte-Justine.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 5 mai 2016, par résolution no 3A-04-16, le règlement no 156-16 modifiant les règlements numéros 74-07 (plan d'urbanisme), 75-07 (permis et certificats) et 76-07 (zonage);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à procéder à la concordance avec le règlement numéro 120-15 de la MRC des Etchemins (ajout d'un nouvel îlot déstructuré au schéma d'aménagement);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement (156-16) a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins

estime que le règlement no 156-16 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-05**

**08.01.03 Municipalité de Lac-Etchemin.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 3 mai 2016, par résolution no 094-05-2016, le règlement no 158-2016 modifiant les règlements numéros 61-2006 (plan d'urbanisme), 62-2006 (permis et certificats) et 65-2006 (zonage, lotissement et construction);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à procéder à la concordance avec les règlements numéros 120-15 et 123-15 de la MRC des Etchemins (ajout d'un nouvel îlot déstructuré et modification des affectations de conservation et forestière au schéma d'aménagement);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement (158-2016) a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 158-2016 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-06**

**08.01.04 Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 2 mai 2016, par résolution no 2016-05-03, le règlement no 2016-02 modifiant les règlements numéros 03-2007 (plan d'urbanisme), 04-2007 (permis et certificats) et 05-2007 (zonage);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à procéder à la concordance avec le règlement numéro 120-15 de la MRC des Etchemins (ajout d'un nouvel îlot déstructuré au schéma d'aménagement);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement (2016-02) a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 2016-02 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-07**

**08.02 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 000 \$ est mis à la disposition de la MRC des Etchemins dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux sylvicoles en forêt privée, des travaux associés à la voirie multiusages en forêt publique ou des activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 14 850 \$ est mis à la disposition de la MRC des Etchemins dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux associés à la voirie multiusages en forêt publique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins élabore elle-même pour un montant de 25 850 \$ un ou plusieurs projets de travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique;

Les projets qui seront élaborés concernent :

1. La route d'accès au panorama du Parc régional Massif du Sud (portion de chemin forestier multiusages située à Saint-Luc-de-Bellechasse); projet conjoint avec la MRC de Bellechasse. À cet effet, la MRC des Etchemins consent à ce que 50 % du montant total y soit consacré, soit 12 925 \$;

2. Le chemin Coupe-Feu à Saint-Camille-de-Lellis (chemin forestier multiusages). À cet effet, la MRC des Etchemins consent à ce que 50 % du montant total y soit consacré, soit 12 925 \$;

QUE la MRC des Etchemins s'engage à élaborer et déposer les projets identifiés auprès du délégué entre le 11 mai et le 30 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-05-08

**08.03 - Demande de certificat d'autorisation du MDDELCC:  
autorisation pour présenter une demande (Saint-Zacharie).**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement visant à retirer un amoncellement de gravier et autres débris ligneux dans un cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont rendus nécessaires afin de protéger la source d'eau potable de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), le Conseil de la MRC des Etchemins doit autoriser un signataire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, pour préparer et présenter la demande d'autorisation requise par le MDDELCC dans le cadre du projet d'aménagement d'un cours d'eau sur le territoire de Saint-Zacharie;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

Monsieur Hector Provençal, maire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, informe les maires sur l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

Madame Lucie Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Louis, informe les maires sur le Centre Universitaire des Appalaches ainsi que sur la Table des aînées ayant eu lieu à Saint-Elzéar.

Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, informe les maires concernant l'assemblée générale annuelle de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Projets locaux.**

Aucun projet n'est présenté.

**10.02 - Projets régionaux.**

**2016-05-09**

**10.02.01 Plan et étude concept Aréna Saint-Prosper: Municipalité de Saint-Prosper.**

*Monsieur Richard Couët, maire de la Municipalité de Saint-Prosper, se retire pour ce point.*

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

CONSIDÉRANT l'approbation du Conseil de la MRC des Etchemins du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 21 836,00 \$      Coût du projet : 42 226,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 21 836,00 \$ à la Municipalité de Saint-Prosper pour le projet Plan et étude concept Aréna Saint-Prosper. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale du Pacte rural.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

*Monsieur Richard Couët, maire de la Municipalité de Saint-Prosper, reprend son siège.*

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**2016-05-10**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire reçoivent des montants d'argent n'ayant pas été indexés depuis 1993 concernant l'aide gouvernementale en matière d'infrastructures municipales et routières locales;

CONSIDÉRANT le vieillissement et l'état desdites infrastructures;

CONSIDÉRANT les coupures majeures du gouvernement au cours des derniers mois dans les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est important de voir au bon entretien de ces importantes infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, au député de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque ainsi qu'au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust, concernant les budgets dédiés aux infrastructures routières locales afin que ces derniers transmettent cette demande d'augmentation substantielle des crédits gouvernementaux spécifiques au présent dossier accordés aux municipalités du territoire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-11**

**11.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte de soutenir financièrement l'organisme en titre pour une somme de trois mille deux cent cinquante dollars (3 250 \$) qui sera versée annuellement pour les années 2016-2017-2018;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) ainsi qu'à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA);

QUE les versements seront effectués sur réception d'une facture d'un montant de trois mille deux cent cinquante dollars (3 250 \$) pour chacune des trois (3) années individuellement;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.03 - Ministère de la Sécurité publique (MSP).**

Lettre provenant du ministère de la Sécurité publique concernant le manque d'assiduité dans les visites de prévention pour la vérification des

avertisseurs de fumée pour la MRC des Etchemins.

Une copie de ladite lettre sera acheminée à chacune des municipalités du territoire afin que des mesures soient prises pour corriger la situation dans les plus brefs délais.

**2016-05-12**

**11.04 - Report du dépôt du rôle d'évaluation de quatre municipalités.**

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la Municipalité régionale de comté des Etchemins doit déposer le rôle d'évaluation modernisé avant le 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE les quatre (4) municipalités visées par ledit dépôt de rôle sont les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis;

ATTENDU QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet, sur acceptation du ministère, de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure mais qui ne peut être postérieure au 1er novembre de l'année visée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

De reporter au plus tard le 31 octobre 2016 le dépôt des rôles fonciers des municipalités suivantes: Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Pierre Drouin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-13**

**11.05 - MRC d'Antoine-Labelle - Transport collectif.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CA-13854-04-16 adoptée par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la séance du 14 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de revoir les modalités d'application de son nouveau programme afin que la contribution de base de ce dernier revienne à 100 000 \$ et que le TACAL puisse conserver ses surplus accumulés sans impact sur sa contribution de base;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

(MTMDET) de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de rétablir les modalités antérieures du programme d'aide;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, au député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux ainsi qu'au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque, afin de les informer de la situation déplorable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-14**

**11.06 - MRC d'Antoine-Labelle - Abolition des directions territoriales.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CA-13855-04-16 adoptée par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la séance du 14 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de prioriser la mise en place de mécanismes efficaces afin de défendre les intérêts des territoires ruraux du Québec face aux intérêts des grands centres urbains et ainsi contribuer à une vision globale du transport de personnes au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-15**

**11.07 - MRC des Maskoutains - Programme RénoRégion.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-04-98 adoptée par le Conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance du 13 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme Réno Village;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,  
ET RÉSOLU

D'appuyer ladite résolution pour les mêmes motifs;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux, de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme Réno Village;

De transmettre la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-16**

**11.08 - MRC des Maskoutains - Loi sur les ingénieurs.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-04-97 adoptée par le Conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance du 13 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités d'aujourd'hui et d'établir à 25 000 \$ le seuil indiqué à l'article 2.a) de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'il est effectivement opportun que ce seuil soit augmenté pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

D'appuyer ladite résolution pour les mêmes motifs;

De demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités d'aujourd'hui et d'établir à 25 000 \$ le seuil indiqué à l'article 2.a) de ladite loi;

De transmettre ladite résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-17**

**11.09 - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS).**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de participation financière provenant de l'organisme Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) pour un montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-18**

**11.10 - L'ADOberge Chaudière-Appalaches.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD  
COUTURE,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de participation financière  
provenant de l'organisme L'ADOberge Chaudière-Appalaches faute de  
disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-19**

**11.11 - Priorités et plan d'action - Table régionale des élus  
municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).**

ATTENDU QU'une réunion de travail avec l'ensemble des  
administrateurs de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-  
Appalaches s'est tenue vendredi, le 22 janvier 2016;

ATTENDU QUE cette rencontre avait comme objectif de déterminer les  
secteurs d'interventions prioritaires pour la grande région de Chaudière-  
Appalaches;

ATTENDU QUE quatre priorités ont été choisies par l'ensemble des  
administrateurs, mais de façon non limitative :

1. La main-d'œuvre;
2. Le tourisme;
3. La gouvernance et les services de proximité;
4. L'agroalimentaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE  
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins participe, conjointement avec les autres  
MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, les CLD, les organismes  
régionaux et les différentes directions régionales des ministères, afin de  
faire avancer ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-20**

**11.12 - MRC de La Nouvelle-Beauce - Programme RénoRégion.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13236-04-2016 adoptée par le  
Conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, lors de la séance du 19 avril  
2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministre des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme Réno Village;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

D'appuyer ladite résolution pour les mêmes motifs;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux, de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme Réno Village;

De transmettre la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-21**

**11.13 - MRC de La Nouvelle-Beauce - Transport collectif.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13242-04-2016 adoptée par le Conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, lors de la séance du 19 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de rétablir les modalités antérieures du programme d'aide et lui signifier notre désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust, de rétablir les modalités antérieures du programme d'aide;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, au député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT),

Monsieur Martin Coiteux ainsi qu'au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque, afin de les informer de la situation déplorable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-22**

**11.14 - La Beauce embauche.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant de La Beauce embauche 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion concernant ladite contribution financière, le vote est demandé;

4 votes pour la proposition représentant 57,38 % de la population  
9 votes contre la proposition représentant 42,62 % de la population

CONSIDÉRANT QUE la proposition des quatre (4) municipalités n'a pas obtenu la double majorité, celle-ci est rejetée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins ne participera pas financièrement auprès de l'organisme La Beauce embauche 2016-2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**11.15 - L'Essentiel des Etchemins.**

Demande provenant de l'Essentiel des Etchemins afin d'avoir une représentation de la MRC des Etchemins sur leur Conseil d'administration.

**2016-05-23**

**11.16 - Plan d'action sur le livre.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de participer pour un montant de trois milles dollars (3 000 \$) provenant d'un résiduel de l'entente 2012-2015 et soit utilisé comme part du milieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-24**

**11.17 - Réparation de la remorque du Centre de traitement des boues de fosses septiques.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE l'entreprise Précisions Provençal procède à la réparation des freins sur la remorque du Centre de traitement des boues de fosses septiques

pour un montant de trois mille sept cent quarante-neuf dollars (3 749 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-25**

**11.18 - Comptes bancaires de la MRC des Etchemins.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins procède à la fermeture des quatre derniers comptes actifs (100912, 100052, 101277, 100911) de l'ex-CLD qui ne sont plus utiles pour la MRC des Etchemins;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au Centre financier Desjardins Entreprises de Saint-Georges-de-Beauce.

<b>Folio</b>	<b>Compte (ex-CLD)</b>
100912	Fonds d'économie sociale (FES) (déjà fermé)
100052	Fonds d'administration
101277	SAPE-FAPES
100911	Fonds Jeune Entrepreneur (FJP)

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.19 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

Point d'information concernant la reddition de comptes des municipalités et de la MRC.

**2016-05-26**

**11.20 - Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA).**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme en titre;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont pris connaissance de la lettre soumise par Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE ladite lettre soit acheminée, telle que rédigée, à l'organisme l'Essentiel des Etchemins en réponse à sa demande d'appui.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-05-27

**11.21 - Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (Table GIRT).**

CONSIDÉRANT l'invitation ainsi que la demande de nomination d'un représentant de la MRC des Etchemins pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (Table GIRT);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Etchemins, soit et est nommé pour assister à l'assemblée des partenaires de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (Table GIRT) ainsi que pour siéger à ladite table comme représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-05-28

**11.22 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de financement au montant de mille dollars (1 000 \$) pour son tournoi de golf annuel du 45e anniversaire de la coopérative du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin faute de disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-05-29

**11.23 - Internet et cellulaire sur le territoire de la MRC des Etchemins.**

CONSIDÉRANT les multiples difficultés à obtenir un service adéquat au niveau des communications de téléphonie cellulaire ainsi que de l'accès à internet;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication ci-devant mentionnés ont été développés et installés par les fournisseurs déjà implantés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE lesdits fournisseurs offrent uniquement leurs services dans les noyaux urbains dans plusieurs cas, et ce, au détriment de nos citoyens qui habitent en dehors des périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que ces moyens de communication soient disponibles partout sur les territoires occupés du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable qu'en 2016 des municipalités ne puissent se développer tant au niveau résidentiel que commercial, agricole ou industriel par le fait que les fournisseurs refusent d'étendre la disponibilité desdits services;

CONSIDÉRANT QUE nos régions sont dans le cas présent totalement laissées pour compte au niveau d'une couverture globale de ces services essentiels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux fournisseurs suivants: Bell Téléphonie, Sogetel, TELUS, Rogers, Vidéotron, Câble Axion et Cogeco offrant actuellement les services de téléphonie cellulaire ainsi que l'accès à internet haute vitesse;

QUE copie de la présente résolution soit également acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, le député de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque, le député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney, le député fédéral de Beauce, Monsieur Maxime Bernier ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2016-05-30**

**11.24 - Accueil Grossesse Beauce-Appalaches Inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande d'aide financière provenant de l'organisme Accueil Grossesse Beauce-Appalaches Inc. faute de disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**11.25 - Dossier équité salariale de la MRC des Etchemins.**

Point d'information.

**11.26 - Municipalité de Saint-Benjamin - OMH.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Benjamin concernant la gestion de l'OMH.

**2016-05-31**

**11.27 - MRC de Portneuf - Transport collectif.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CRS 113-05-2016 adoptée par le Conseil de la MRC de Portneuf, lors de la séance du 19 avril 2016, laquelle demande notre appui afin de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de revoir les modalités d'application de son nouveau programme afin de maintenir les exigences de 2015 et permettre de

conserver les surplus accumulés, en fonds de roulement pour faire face aux imprévus et pour mettre en place des projets sans impact sur la contribution de base;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de rétablir les modalités antérieures du programme d'aide;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, au député fédéral de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Monsieur Martin Coiteux, le député fédéral de Beauce, Monsieur Maxime Bernier ainsi qu'au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque, afin de les informer de la situation déplorable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **12 - ADMINISTRATION:**

**2016-05-32**

### **12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cinq cent quatre-vingt-quinze mille vingt-quatre dollars et quatorze cents (595 024.14 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

## **13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

### **13.01 - Gouvernement du Québec.**

- a) Ministère de la Culture et des Communications: Réception d'un chèque au montant de 21 000 \$ pour la mise en oeuvre de l'entente de développement culturel 2014-2017.
- b) Société d'habitation du Québec (SHQ): Lettre provenant de la SHQ mentionnant l'approbation des états certifiés des débours et des encaissements pour l'année 2015.
- c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports: Communiqué de presse concernant des investissements de 297,7 M\$ dans le réseau routier de la région de la Chaudière-Appalaches, document concernant le Fonds des réseaux de transport terrestre ainsi que la liste des principaux projets de la région de la Chaudière-Appalaches.
- d) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale: Réception d'un chèque au montant de 5 113,52 \$ pour le soutien au travail autonome.
- e) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Dépôt d'un montant de 224 993,00 \$ dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).
- f) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN): Lettre nous avisant que dans le cadre des diverses ententes de délégation, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) mettra en place des tables de suivi avec la MRC des Etchemins.

### **13.02 - Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) - Nomination.**

Madame Marianne Laroche a été officiellement embauchée à titre de Coordinatrice lors de la dernière assemblée de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) le 22 avril dernier à la salle du Conseil de la MRC des Appalaches.

### **13.03 - Commission d'accès à l'information du Québec.**

Document provenant de la Commission d'accès à l'information du Québec concernant un projet d'amélioration des processus de la section juridictionnelle.

### **13.04 - Panneaux de signalisation pour le partage de la route.**

Demande provenant de Monsieur Michel Boucher, chargé de projet pour la compagnie JCB entrepreneurs généraux, afin de savoir si nous joindrons le groupe des 35 municipalités qui ont actuellement confirmé qu'ils feront la pose des panneaux pour la protection des cyclistes.

### **13.05 - Tour du Silence 2016.**

Lettre provenant de la coordonnatrice de l'événement Tour du Silence 2016 afin de remercier la MRC des Etchemins pour sa contribution financière.

### **13.06 - Centre local de développement des Etchemins.**

Acte de dissolution du Centre local de développement des Etchemins.

### **14 - VARIA.**

14.01 Le maire de la Municipalité de Saint-Camille, Monsieur Adélarde Couture, mentionne la formation d'un nouveau club quad sur le territoire de la MRC des Etchemins qui se nommera Club Quad de la Rivière Daaquam dont le responsable sera Monsieur Max Vidal;

14.02 Le maire de la Municipalité de Saint-Cyprien, Monsieur Réjean Bédard, apporte le point de discussion des bandes de protection de boisé aux abords des routes secondaires sur le territoire. La direction générale de la MRC des Etchemins prendra des informations auprès de Monsieur Yolande Bédard, Inspecteur régional en foresterie pour la MRC des Etchemins, ainsi que Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur en aménagement pour la MRC des Etchemins.

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

2016-05-33

### **16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER